



**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Facilitation belge (2018-2019)**

Sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC et Dialogue Politique de Haut Niveau

Malabo, Guinée Équatoriale, 10-14 juin 2019

Note d'information

Cher(e) Partenaire,

La Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), a le plaisir d'annoncer que le Dialogue Politique de Haut niveau et la Sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC se tiendront du **10-14 juin 2019 à Malabo, Guinée Équatoriale**.

Dialogue Politique de Haut Niveau – 12 juin 2019

Le Dialogue Politique de Haut Niveau réunira les représentants de haut niveau des partenaires financiers (réunis au sein du Collège des bailleurs du PFBC) et les ministres des forêts/environnement des pays d'Afrique centrale, membres de la COMIFAC/CEEAC (Collège Régional du PFBC). Il aura lieu le 12 juin 2019.

But du Dialogue Politique de Haut Niveau

Le But du Dialogue Politique de Haut Niveau entre les Bailleurs, et les représentants de la CEEAC, de la COMIFAC et de leurs pays membres portera sur le financement de projets de développement économique et social au profit des populations forestières et riveraines des forêts et aires protégées. Il s'agira plus spécifiquement de :

- Faire l'inventaire des investissements passés et des projets des Bailleurs au profit des populations forestières, ainsi que des populations riveraines des forêts et des aires naturelles protégées, dans les États membres de la CEEAC/COMIFAC ;
- Entendre l'évaluation des efforts du passé par les pays concernés et leurs attentes quant à la nature et l'ampleur des projets futurs ;
- Procéder à un échange de vue sur l'état actuel de la gouvernance des forêts, et de leur biodiversité, ainsi que des perspectives en la matière.

Ce dialogue Politique de Haut Niveau servira par ailleurs à la préparation des événements internationaux majeurs et sera précédé le **11 juin 2019** par la réunion du collège bailleurs du PFBC en parallèle à la Réunion du Collège Régional du PFBC (Réunion des Ministres et des représentants de la CEEAC, de la COMIFAC). Le segment des Experts du collège régional aura lieu le **10 juin 2019**.

Sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC – Le 13 juin

La sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC se tiendra le 13 juin 2019. Elle sera présidée par le Ministre d'État François-Xavier de Donnea, Facilitateur du Royaume de Belgique du PFBC. Elle sera rehaussée par la présence effective des politiques, ministres des forêts/environnement des pays d'Afrique centrale et des Haut Représentants de la CEEAC et de la COMIFAC.

Y prendront également part activement les représentants des sept collèges qui constituent le PFBC à savoir :

- Collège régional du PFBC : CEEAC, COMIFAC et le Congo
- Collège de la société civile du PFBC : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN)
- Collège des ONG internationales du PFBC : AWF et WWF
- Collège du secteur privé du PFBC : ATIBT, TFT
- Collège des bailleurs de fonds du PFBC : UE et US
- Collège scientifique et académique du PFBC : CIRAD et UCLA
- Collège des acteurs multilatéraux du PFBC : FAO, GVTC, UNESCO

Ces représentants des collèges seront pour certains accompagnés de conseillers et d'autres membres des collèges du PFBC. La réunion rassemblera une soixantaine de participants.

Tel qu'annoncé dans sa feuille de route, la Facilitation belge du PFBC s'investit pleinement dans la consolidation des résultats déjà obtenus dans le cadre de la réforme de la gouvernance du PFBC initiée par la Facilitation de l'UE et par l'ensemble des partenaires, et s'appuie à ce titre pour son action sur le fonctionnement régulier du Conseil du PFBC et des Collèges des partenaires.

En effet, le cadre de coopération du PFBC, prévoit que le « Conseil du PFBC se réunisse deux fois par an. Ainsi, cette sixième réunion du Conseil Directeur permettra d'une part de consolider le renforcement de la gouvernance du PFBC et constituera un cadre idéal pour promouvoir un dialogue élargi, et une coopération efficace entre toutes les parties prenantes au sein du partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création. D'autre part, les membres du Conseil du PFBC feront également l'état des lieux de la coordination et de l'harmonisation des actions en faveur des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et envisageront une meilleure articulation entre les stratégies de gestion durable des massifs forestiers d'une part, et des objectifs de développement économique dans la région. Tout au long de la réunion, les membres du Conseil du PFBC pourront bénéficier d'espaces d'échange adéquats.

L'ordre du jour détaillé de la sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC ainsi que des informations pratiques et logistiques, seront accessibles sur le site web du PFBC (<http://pfbccbf.org/accueil.html>) dès qu'ils auront été finalisés.

En marge de cette réunion sera organisé le 14 juin par la Guinée Équatoriale, une visite sur le terrain.

Note aux éditeurs :

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à appuyer les efforts de conservation et de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, traduits dans la déclaration des Chefs d'État de Yaoundé 1999.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est membre des partenariats de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable. Comme partenariat de « Type 2 », il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement 114 dont **10 pays d'Afrique centrale** et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo : **CEEAC, COMIFAC**, partenaires financiers, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé.

La coopération au sein de PFBC vise à soutenir cette vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.

Structure de coopération, de gouvernance du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles :

- **Réunion des Parties du PFBC** : La Réunion des Parties du PFBC est "l'Assemblée générale" du Partenariat. Cette réunion a lieu dans l'un des États membres de la COMIFAC et elle réunit toutes les parties prenantes du PFBC.
- **Les Collèges du PFBC** : Les membres du PFBC sont regroupés au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurs : Collège Régional du PFBC - CEEAC, COMIFAC; Collège de la Société Civile du PFBC : Leaders : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN) ; Collège des ONG Internationales du PFBC : Leaders : AWF et WWF ; Collège du Secteur Privé du PFBC : Leaders : ATIBT, TFT ; Collège des Bailleurs de Fonds du PFBC : Leaders : UE et US ; Collège Scientifique et Académique du PFBC : Leaders : CIFOR et IRET ; Collège des Acteurs Multilatéraux du PFBC : Leaders : FAO, GVTC (alternative – UNESCO).
- **Le Conseil Directeur du PFBC** : Le Conseil du PFBC est constitué de deux représentants issus de chaque collège du PFBC et il est présidé par le Facilitateur du PFBC.
- **La Facilitation du PFBC** : Le PFBC est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat. Le PFBC a été initialement facilité par les États-Unis de janvier 2003-décembre 2004, la France de janvier 2005 - octobre 2007, l'Allemagne d'octobre 2007-septembre 2010 et par le Canada de septembre 2010 à décembre 12. Les États-Unis ont à nouveau assumé la Facilitation de mai 2013 à décembre 2015, l'Union européenne de janvier 2017- décembre 2018. La Facilitation du PFBC est maintenant assuré par le Royaume de Belgique pour la période de 2018-2019.

Quel est le rôle du Conseil Directeur du PFBC ?

Le Conseil du PFBC est un forum pour la promotion d'une concertation efficace entre les partenaires. En réunissant les représentants des collèges (à raison de deux représentants pour chacun des sept collèges) ce Conseil permet de mettre en œuvre une expression et une prise en compte plus efficace des points de vue des différents types de partenaires qui composent le PFBC. Il a pour objectif de permettre l'émergence de points de vue convergents sur les principales questions liées à la protection et à la gestion durable de ces forêts, y compris les problèmes les plus importants, les priorités et les efforts de promouvoir des actions concertées. Il permettra par ailleurs un suivi plus régulier des questions clés débattues par l'ensemble des partenaires.

Le Conseil se réunira deux fois par an (une fois lors des Réunions annuelles des Parties et une fois entre celles-ci). Il appuiera la Facilitation pour la préparation et le suivi des Réunions annuelles des Parties du PFBC.

Le Conseil fonctionnera de manière transparente et tous les partenaires du PFBC seront informés des résultats de toutes ses réunions.

Quels sont le rôle et les responsabilités des partenaires désignés par leurs pairs pour représenter, pour une période limitée, leur collège au sein du Conseil du PFBC ?

Les membres du PFBC choisis par leurs collègues pour agir en tant que représentants de leur collège doivent assurer la mise en place des échanges d'information opérationnels et efficaces entre les membres du collège auquel ils appartiennent.

Au sein du Conseil du PFBC, ces représentants sont « la voix et les oreilles » de leurs collègues. Quand ils prennent part aux débats au sein du Conseil, ces représentants doivent agir en fonction des orientations décidées préalablement au sein du collège auquel ils appartiennent. Ils doivent également fournir à tous les membres de leur collège des comptes rendus fidèles de toutes les réunions du Conseil.

Compte tenu des responsabilités importantes qui incombent aux représentants des collèges, leur identification par leurs collègues au sein d'un collège donné doit tenir compte de l'investissement non négligeable en temps et en ressources qui sera nécessaire pour remplir ce rôle de manière adéquate. Leurs responsabilités impliquent la participation à deux réunions du Conseil du PFBC par an, qui pourraient avoir lieu en Afrique centrale ou en Europe, ainsi que l'animation de la concertation au sein de leur collège tout au long de l'année. Il est donc important de s'assurer que les représentants choisis soient à même de remplir pleinement ce rôle.

A quelle fréquence le Conseil et les collèges se réunissent-ils ?

Le Conseil se réunit deux fois par an, une fois lors des Réunions annuelles des Parties et une autre fois entre celles-ci.

Les collèges se réuniront physiquement au moins une fois par an, lors de la Réunion annuelle des Parties. Cependant d'autres rencontres peuvent être envisagées en marge d'autres événements auxquels plusieurs membres d'un collège pourraient participer, tels que les conférences des parties des différentes initiatives pertinentes du système des Nations Unies, certaines réunions régionales, etc. La fréquence des rencontres dépendra certainement des différents collèges. Les collèges ne se réuniront pas nécessairement systématiquement avant chaque réunion du Conseil du PFBC. L'important est qu'ils se

concertent pour préparer leurs points de vue sur les questions sur l'ordre du jour du Conseil, sans nécessairement devoir se réunir physiquement.

Il est prévu que le programme des Réunions annuelles des Parties du PFBC comprenne des réunions des collèges du PFBC ainsi que la réunion du Conseil.

La Facilitation du Royaume de la Belgique pendant la période 2018-2019

La sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC sera la troisième réunion formelle du PFBC organisée au cours de la période de 2018 à 2019, durant laquelle le Royaume de Belgique pilote le Partenariat en assurant sa Facilitation.

Bien vouloir trouver les trois produits à date de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC :

Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières du 23 au 25 Janvier 2019, N'Djaména, Tchad

FR :

Déclaration de Ndjamen. Final.pdf : http://pfbc-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/Déclaration%20de%20Ndjamena_Final.pdf

EN : Déclaration de Ndjamen. Final. EN.pdf : http://pfbc-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/Déclaration%20de%20Ndjamena_Final_EN.pdf

Dix-huitième Réunion des Parties du PFBC – 27-28 novembre 2019

FR [CBFP – Déclaration de Bruxelles \(FR final\).pdf](http://pfbc-cbfp.org/rapports/items/Plénière-RDP18.html?file=docs/18e-RDP-2018/CBFP%20-%20Déclaration%20de%20Bruxelles%20%28FR%20final%29.pdf) (261.0 Ko) : <http://pfbc-cbfp.org/rapports/items/Plénière-RDP18.html?file=docs/18e-RDP-2018/CBFP%20-%20Déclaration%20de%20Bruxelles%20%28FR%20final%29.pdf>

EN : [CBFP – Brussels Declaration \(EN final\).pdf](http://pfbc-cbfp.org/proceedings/items/Plenary-2018.html?file=docs/18e-RDP-2018/CBFP%20-%20Brussels%20Declaration%20%28EN%20final%29.pdf) (190.0 KiB) : <http://pfbc-cbfp.org/proceedings/items/Plenary-2018.html?file=docs/18e-RDP-2018/CBFP%20-%20Brussels%20Declaration%20%28EN%20final%29.pdf>

Pour plus d'informations sur la feuille de route de la Facilitation du PFBC, veuillez suivre ce lien ci-dessous :



[Facilitation belge du PFBC - Feuille de route-FR.pdf \(58.0 Ko\)](#)

Bien vouloir télécharger ci-dessous le communiqué de presse :  Communiqué de presse - 1er mars 2018 - La Belgique reprend la facilitation du PFBC.pdf (86.8 Ko)

Pour en savoir plus sur les structures de gouvernance du PFBC bien vouloir consulter :  [Questions-Reponses-College-conseil-PFBC-FR.pdf \(75.1 Ko\)](#)